

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation
13/05/2022

Nombres de membres en exercice : 11

Nombres de membres Présents : 4

Nombres de membre Absents : 7

Date Affichage
13/05/2022

Nombre de procurations : 2

Nombre de votants : 6

Séance du 19 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf mai à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : DABOUIS N, LAUBRAY. J, VAILLS S.

Absents excusés : CORREIA J. J MIRAN P, : PICHEYRE V, DOMINGO J. D

Absents : BADIE F., PUJOL D., BRILLIARD M.

Procurations : PICHEYRE V. à DABOUIS N., DOMINGO J.D à PETITQUEUX P.

Selon la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 et le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié détaillent les règles applicables.

Le conseil peut valablement délibérer si le tiers de ses membres en exercice est présent. Un membre de l'assemblée peut être porteur de deux pouvoirs.

Objet :

CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE (COMMUNE DE FORMIGUERES - EPIC DE LA VALLEE DU CAROL – SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CAMBRE D'AZE) EN VUE DE LA PASSATION DE MARCHES DE TRAVAUX POUR UN OUTIL DE COMMERCIALISATION

Monsieur le Maire :

Revient devant le Conseil Municipal pour évoquer la réflexion collective sur les domaines skiables lancée conjointement avec le Syndicat Intercommunal d'Exploitation du cambre d'Aze (station du Cambre d'Aze) et de l'EPIC de la Vallée du Carol (station de Porté Puymorens).

Cette réflexion collective a fait ressortir les besoins d'investissements propres à chaque domaine skiable pour les années à venir. Ainsi, il s'agirait d'un outil de vente de forfaits de skis et toutes autres activités touristiques qui doit permettre :

- D'avoir le même titre de transport ou d'accès à des services de loisirs sur les stations de Cambre Aze, Porté-Puymorens et Formiguères,
- De pouvoir répondre aux attentes de la clientèle en matière de commercialisation digitale,
- D'optimiser à l'échelle des 3 sites les frais d'investissements et de fonctionnements à travers l'échelle de mutualisation des moyens.

Ne disposant pas des ressources et des compétences en interne pour mener le marché de travaux pour la réalisation de ces investissements, les trois entités exploitantes dont la commune de Formiguères ont décidé de recourir à la passation de marchés de maîtrise d'œuvre.

Dans le cadre de leur démarche collective, les trois structures exploitantes ont décidé de mutualiser les procédures de passation des marchés de travaux en créant un groupement de commandes dont la coordination serait assurée par la commune de Formiguères.

- Présente et donne lecture au conseil municipal du projet de convention de groupement de commande,
- **INVITE** le Conseil Municipal à se prononcer,

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré,

- Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
- Vu les dispositions des Articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique et L.1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le projet de convention de groupement de commande joint à la présente délibération,
- **APPROUVE** la création d'un groupement de commande (commune de Formiguères - EPIC de la Vallée du Carol – Syndicat Intercommunal du Cambre d'Aze) en vue de la passation de marchés de travaux pour un outil de commercialisation et dont la commune de Formiguères sera le coordinateur,
- **APPROUVE** le projet de convention de groupement de commande joint à la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à la signer,
- Elit :
 - Madame DABOUIS Noemie , membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres de la commune de Formiguères, pour siéger en qualité de membre titulaire de la commission d'appel d'offres du groupement, ,
 - Monsieur PICHEYRE Vincent , membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres de la commune de Formiguères, pour siéger en qualité de membre suppléant de la commission d'appel d'offres du groupement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.

A Formiguères le 19 mai 2022

Le Maire,
Philippe PETITQUEUX

